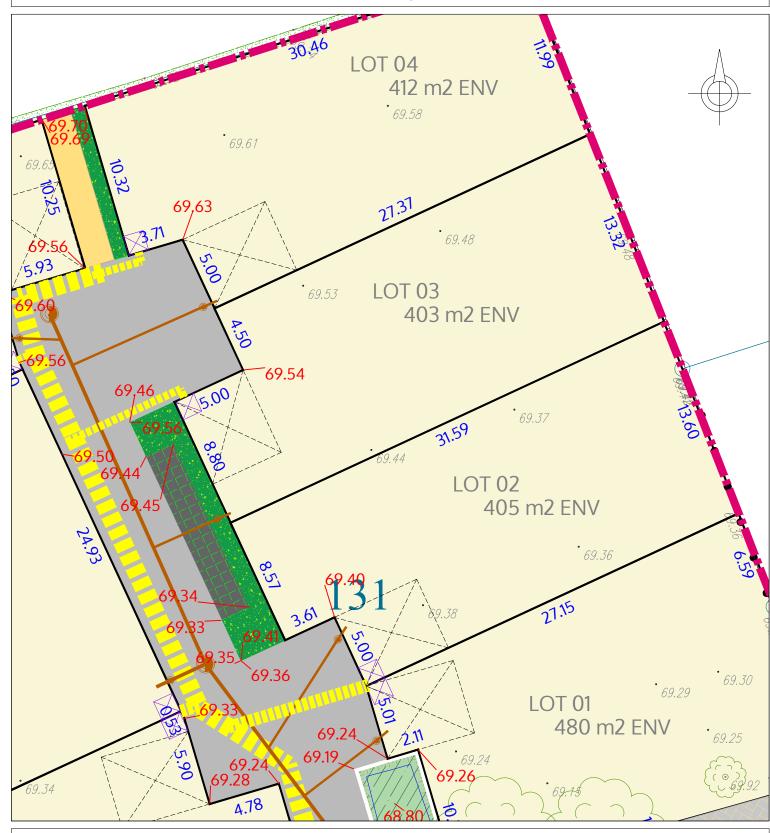
## PLAN DE BORNAGE ET DES BRANCHEMENTS

ECHELLE: 1/250



NOTA: L'emplacement des branchements est figuratif et devra être vérifié avant tout projet de construction. L'adaptation de la construction au terrain sera étudiée en tenant compte des différents niveaux après travaux de viabilisation.

Emplacement réservés aux branchements AEP, EDF basse tension et

35.33 Relevé altimétrique avant travaux 35.27 Cote voirie finie provisoire

—⊛— Branchement EU à créer

Accès imposé et zone de stationnement obligatoire



## Lotissement le Prieuré

BRISSAC LOIRE AUBANCE - Les Alleuds

# PLAN DE VENTE

Provisoire

Dressé le 24 octobre 2025

Lot n°3

Superficie: 403 m<sup>2</sup>

Cadastre: Section ZE n°131p

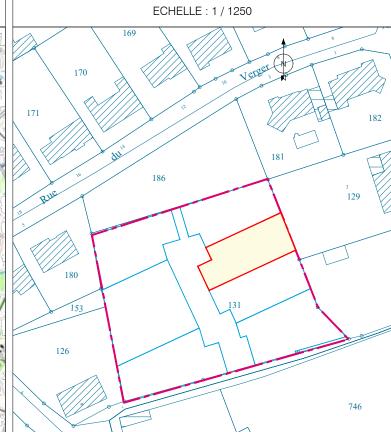
Surface de Plancher: 250 m<sup>2</sup>

Servitude particulière : NON





### EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL





12 allée Joseph Touchais - BP 50075 DOUE LA FONTAINE 49700 DOUE EN ANIOU Tél: 02 41 59 10 33

21 rue Dacier 49400 SAUMUR Tél: 02 41 51 31 17

contact@initio-conseil.fr





AFFAIRES CULTURELLES PAYS DE LA LOIRE

l'Architecture et du Patrimoine de Maine-et-Loire

prévaloir d'un permis

ente peut saisir, des Affaires cu

scriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

uble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

51 A Chemin de la Brosse 49130 LES PONTS DE CE

nandeur : icier Aména énagement irdon Eric

Dossier suivi par : BAGLIN Géraldine Objet : Plat'AU - PERMIS D'AMENAGER

Numéro : PA 049050 24 A0009 U4901 Adresse du projet : Chemin Vert Les Al

osé en mairie le : 02/07/2024 u au service le : 17/07/2024

projet a fait l'objet d'une concertation amont nourrie avec l'UDAP (rende. Ices respectives DS 15788092 et 17566655) et a évolué très positiveme

if du monument histor nent PA-10 et progra ıtir la parfaite

ant plein menuise.

eriesdoivent être de teinte gris-vert ou gris-brun ton moyen, plus foncé que le parement et/ou seriesdoivent être de teinte gris-vert ou gris-brun ton moyen, plus foncé que le vitrage (équivalent au RAL 7016); Couleurs trop franches into le brandisantes (7016) interdites.

trop sombres urbaines et banalisantes (7016) interdites.

n parement unique, ou unne teinte d'enduit par corps de bâtiment (E6 ou E9 du nuancier n parement unique, ou unne teinte d'enduit par corps de bâtiment (E6 ou E9 du nuancier (1al), pour participer à la diversification architecturale.

tal), pour participer à la diversification architecturale.

49047 Angers Cedex 01 - 02 41 86 62 20 - sdap.maine-et-loire@culture.gouv.if

Architecture et du Patrimoine de Maine et Loire - Cité adn 49047 Angers Cedex 01 - 02 41 86 62 20 - sdap.maine-

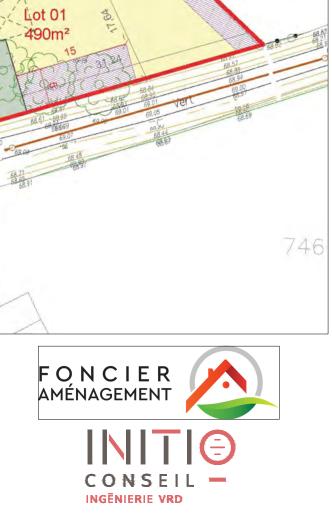




Lot 05

444m<sup>2</sup>

llot 667m<sup>2</sup>



PLAN DES PRESCRIPTIONS

ECHELLE: 1 / 500

69.85

Lot 03

402m<sup>2</sup>

9,67

12,13

Lot 06

477m<sup>2</sup>

745

Lot 02 404m<sup>2</sup>

Lot 04 411 m<sup>2</sup>

600

13,19

69.63

181



dans les espaces publics sont à choisir dans la gamme commune des chênes, tiller ier, cerisier (à feuilles vertes).



L'Architecte des Bâtiments de Franc Madame Anne-Françoise HECTOR

PLAN DES PRESCRIPTIONS

avis des ARCHITECTES DES BATIMENTS DE FRANCE